

# COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUARZEL DU 27 MARS 2015

L'ensemble du Conseil Municipal était présent à l'exception de : Mme ELIÈS, absente excusée.

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité des présents, se déclare favorable à l'inscription à l'ordre du jour de la présente séance des points supplémentaires suivants :

- Cession gratuite de terrain à la commune, rue Saint Laurent ;
- 3 dossiers de travaux d'enfouissement de réseaux : à Lokournan Vian, à l'entrée du bourg de Plouarzel et rue des écoles.

## AVIS SUR LES DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER (DIA)

Six D.I.A. sont étudiées, correspondant à la vente des propriétés :

- YP 639, 718 ; 330 hent Milin Avel ; bâti ; 1885 m<sup>2</sup>
- C 954 ; 14 rue des écoles ; bâti ; 660 m<sup>2</sup>
- YP 207 ; Route de Mean Kador ; bâti ; 2630 m<sup>2</sup>
- YR 237 ; 35 rue de Toul an dour ; bâti ; 348 m<sup>2</sup>
- YO 376 ; Kergador ; bâti ; 1991 m<sup>2</sup>
- YI 155, 161 ; Street an arvoriz ; non bâti ; 7729m<sup>2</sup>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas user du droit de préemption de la commune.

## COMPTE-RENDU DE RÉUNION DES COMMISSIONS TRAVAUX ET AMÉNAGEMENT RURAL ET DÉCISIONS EN DÉCOULANT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les propositions suivantes :

**1 : Programme Voirie 2015.** La commission propose de retenir en priorité les voies suivantes : Route de Trézien avec réalisation d'un cheminement doux (de Kervoulouarn aux 2 Croix et de Kerlaouenan à la route du Phare). Route de Kéranguéné (de la route de Saint Renan à la zone artisanale). Ces voies seront communautaires une fois les travaux réalisés. Route de Kerven : projet de cheminement doux à insérer sur cette voie. Rue du port : le reste de la voie ou uniquement la partie basse, selon les coûts. Le réaménagement de la place des halles est à prévoir ; les arbres sont conservés. À étudier également : la réfection (en sablage) de la rue des Albatros. Le long des cheminements doux l'importance des talus est soulignée pour préserver l'avifaune.

**2 : Démolition du hangar Pen.** La démolition du hangar Pen est prévue afin de réaliser un cheminement entre la place Kreizh Arzhel et la place de la Mairie. Coût prévisionnel entre 20 et 25 000 € (désamiantage et démontage).

**3 : Église St Arzel.** La mise aux normes de l'église est à prévoir (électricité, paratonnerre, éclairage etc....) ; des devis sont en cours.

**4 : Implantation de la salle paroissiale.** Elle se situera à l'ouest de la place saint Arzel, le long de la rue de Clifden.

**5 : Jardin du souvenir.** La commission propose de réaliser un seul jardin du souvenir (au cimetière de Trézien) dans un premier temps, et d'intégrer celui de Plouarzel dans le futur projet d'extension du cimetière de Plouarzel.

**6 : Matériel pour les services techniques.** L'acquisition d'un véhicule neuf en remplacement du Kangoo datant de janvier 2000 ainsi que d'un godet pour le petit tracteur est proposée par la commission.

**7 : Divers travaux à prévoir :** La peinture de 2 classes à l'école de Trézien ainsi que la 2<sup>ème</sup> tranche de peinture du centre de loisirs ; des travaux de modification de chauffage à la mairie ; l'achat de tables pour la salle de Kerven et d'une estrade pour la salle polyvalente ; remise en état de l'accès à la plage de Ruscumunoc avec interdiction aux véhicules de descendre ; île Segal : la barrière empêchant l'accès à la descente sera réinstallée, ainsi qu'une bouée de sauvetage (volée l'été dernier).

## AFFAIRES FONCIÈRES

### ➤ Intégration des espaces verts des lotissements Iroise I et II dans le domaine privé de la commune.

Monsieur le Maire propose d'accepter les cessions à titre gratuit des espaces communs et des espaces verts des lotissements Iroise I et II. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'accepter ces cessions à la commune et de les incorporer dans le domaine privé de la commune de Plouarzel, et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

### ➤ Intégration des voies et espaces communs du lotissement privé ASL de Porstévigné au domaine public de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce en faveur de la cession gratuite à la commune de l'ensemble des voies ainsi que des espaces verts et des espaces communs du lotissement privé ASL de Porstévigné en vue de leur incorporation dans le domaine public de la commune de Plouarzel (1099 m<sup>2</sup>, 130 m supplémentaires dans la voirie communale).

### ➤ Déclassement du domaine public communal d'une parcelle de 258 m<sup>2</sup> à Porscudic.

Suite à plusieurs remarques reçues à ce propos, ce dossier est ajourné et le projet fera l'objet d'une étude avant toute décision.

## COMPTE RENDU DE LA COMMISSION D'ACHAT ET DÉCISIONS EN DÉCOULANT

### ➤ Attribution du marché pour branchements d'assainissement et petites extensions du réseau d'eaux usées (REU) - procédure adaptée

Le présent marché à procédure adaptée a pour objet des travaux de petites extensions et de branchements d'assainissement sur la commune de Plouarzel. Le conseil municipal délibère et à l'unanimité décide, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse et de l'avis de la commission, de retenir l'offre de la société DLE Ouest. Il donne pouvoir à Monsieur le Maire pour conclure et signer le marché à procédure adaptée avec la société DLE Ouest sous la forme d'un marché à bons de commande moyennant un montant minimum annuel de 15 000 € HT et un montant maximum annuel de 100 000 € HT. Ce marché est conclu pour une durée d'un an à compter de la date de la notification de son attribution, reconductible 3 fois pour la même période.

➤ **acquisition d'un véhicule pour les services techniques communaux**

Après avoir pris connaissance des différentes offres et de l'avis émis par la commission d'achats, le conseil municipal délibère et à l'unanimité, retient les propositions choisies par la commission d'achat à savoir : l'offre de Renault pour un véhicule Kangoo express confort DCi 90 FT, pour un montant de 13 412,40 € TTC avec une garantie de 5 ans ; l'offre du garage Crase pour les accessoires (galerie et attelage) pour un montant de 1 212 € TTC. Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre ces décisions.

➤ **Réalisation d'un jardin du souvenir au cimetière de Trezien** : l'offre de l'entreprise Paysage d'Éole est retenue, pour un montant de 3 278,33 € TTC. Les pierres seront fournies par la commune.

➤ **L'acquisition d'un godet pour le petit tracteur est à l'étude.**

**ASSAINISSEMENT : TARIFS POUR TRAVAUX**

Après avoir pris connaissance des propositions de tarifs d'assainissement, le Conseil Municipal délibère et, à l'unanimité, arrête comme suit les tarifs applicables en 2015 :

Tarifs déjà fixés pour 2015 :		Tarifs pour travaux pour 2015 :	
abonnement (HT)	121,28 €	Raccordement dans le cadre d'une opération non groupée (prix HT)	2 000,00 €
prix au m3 (HT)	2,38 €	Raccordement dans le cadre d'une opération groupée (prix HT)	1 290,00 €

**REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RÉSEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ**

Le Conseil municipal délibère et à l'unanimité décide de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur au 1er janvier de l'année en cours et de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie par les textes et avec l'index BTP..

**CESSION D' ACTIONS PAR BREST MÉTROPOLE EN VUE DE L'INTÉGRATION DE NOUVEAUX ACTIONNAIRES AU SEIN DU SERVICE PUBLIC LOCAL (SPL) EAU DU PONANT**

Les communes de L'Hôpital-Camfrout, Plouguerneau, le Syndicat Intercommunal des Eaux de Saint-Pabu et Lampaul-Ploudalmézeau et le Syndicat Intercommunal du Plateau de Ploudiry (SIPP) ont récemment manifesté leur souhait de devenir actionnaire de la SPL Eau du Ponant. Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité décide d'autoriser Brest métropole, pour un prix de 19,98 € par action, à :

- céder sur les actions qu'elle détient : 1 action à L'Hôpital-Camfrout (eau) ; 2 actions à Plouguerneau (eau et assainissement) ; 1 action au Syndicat Intercommunal des Eaux de Saint-Pabu et Lampaul-Ploudalmézeau (eau) ; 1 action au Syndicat Intercommunal du Plateau de Ploudiry (eau) ;
- signer avec chacune de ces collectivités ou groupement de collectivités une promesse unilatérale de vente d'actions au profit de Brest métropole dans le cas où le chiffre d'affaires annuel réalisé par la SPL Eau du Ponant pour le compte de chacun des 4 nouveaux actionnaires serait inférieur à 1000 € HT.

L'entrée au capital de ces 4 nouveaux actionnaires conduit à augmenter le nombre de délégués à l'assemblée spéciale de la SPL Eau du Ponant à raison d'un délégué par commune ou syndicat actionnaire.

**SUBVENTIONS VERSÉES PAR LA COMMUNE EN 2015**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les propositions des commissions vie associative et finances et adopte les conditions d'attribution suivantes pour les subventions octroyées par la commune pour 2015 :

Pour les associations communales sportives et autres:

- Participation annuelle de 11,60€ par adhérent de moins de 18 ans et de 5,80 € par adhérent de plus de 18 ans.
- Les frais de déplacement pour les compétitions hors département sont subventionnés à hauteur de 0,03€/km, avec reconduction des critères d'octroi.

Pour les autres associations communales : maintien du montant de 2014 avec un seuil minimal de 85 €.

Associations communales : Badminton du bout du monde : 725,00 € ; Dragon Iroise : 284,20 € ; Plouarzel basket club : 1 589,20 € ; Dojo : 684,40 € ; Équilibres : 632,20 € ; E.S. Corsen : 1 229,60 € ; Étoile Saint Arzel : 1 711,00 € + entretien 2 000,00 € ; Skol gouren : 127,60 € ; Tennis club du phare ouest : 638,00 € + aide financière emploi : 789,60 € ; Plouarzel velo loisirs : 46,40 € ; Yama club : 446,60 € ; Corsen handball 562,60 € ; ADMR : 792,00 € ; Bidourics : 305,00 € ; Club du menhir : 804,00 € ; Officiers marinières : 85,00 € ; Oiseau lyre : 585,80 € ; Plouarzel zen yoga : 85,00 € ; Scrabble : 85,00 € ; Swing penn ar bed : 603,20 € ; Tre Arzh : 975,00 € ; UNC : 251,00 € ; La sauce piquante : 85,00 € ; Les mains agiles : 85,00 € ; Mus'iroise : 87,00 €. Total : 4 828,00 €

Associations extérieures : Secours catholique : 100,00 € ; Secours Populaire : 100,00 € ; Les Restos du cœur : 50,00 € ; F.N.A.T.H. (accidentés de la vie) : 50,00 € ; Vie libre Saint Renan : 100,00 € ; France Adot : 50,00 € ; Association France

Alzheimer 29 : 50,00 € ; Croix Rouge française : 100,00 € ; Electrofoot brestois : 50,00 € ; SNSM Le Conquet : 50,00 € ; SNSM Aber Ildut : 50,00 € ; SNSM Molène : 50,00 € ; Bagad An Eor du : 100,00 € ; Beg an Douar : 150,00 € ; Bibliothèque sonore du Finistère : 37,00 € ; Association des éleveurs du bout du monde : 50,00 € ; L'Ombre du cerisier : 85,00 € ; Festival d'Armor Plougonvelin : 100,00 € ; Musikol : 300€ ; Si on se bougeait en Iroise : 100,00 € ; KDanse Ploumoguer : 100,00 €.

### TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ : AVENANTS À LA CONVENTION SIGNÉE AVEC LA PRÉFECTURE DU FINISTÈRE

M. le Maire a signé en 2011 avec le préfet une convention de télétransmission de certains actes soumis au contrôle de légalité. Compte tenu du changement d'opérateur exploitant le dispositif de télétransmission, il est proposé, à l'occasion de cette modification, de procéder également au changement du périmètre des actes télétransmis : extension aux arrêtés du maire et aux budgets. Le conseil municipal délibère et à l'unanimité se déclare favorable à la mise en œuvre de ces modifications et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les trois avenants à la convention existante.

### CRÉATIONS D'EMPLOIS ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITÉ

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Concerné par l'une des propositions, M. Batany se retire et ne prend pas part au vote. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, considérant la nécessité de modifier le tableau des emplois, décide de créer les emplois énumérés ci-dessous et de pourvoir à ces emplois en interne :

emploi	filière	grade	durée hebdo. de service	date d'effet
Espaces verts/VRD	Technique	Agent de maîtrise	Temps complet	01/04/2015
Responsable de la crèche	Médico-sociale	Infirmier en soins généraux hors classe	Temps complet	01/04/2015
Comptable	Administrative	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet	01/04/2015
Maintenance des bâtiments	technique	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet	01/04/2015
Faisant fonction d'ATSEM	technique	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	23.77/35	01/04/2015
Responsable bibliothèque	culturelle	Adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet	01/04/2015

Les crédits nécessaires à la rémunération des agents qui seront nommés par arrêté de l'autorité territoriale à ces emplois sont inscrits au budget, chapitre 64. Ces crédits seront reconduits chaque année.

### AFFAIRES FINANCIÈRES

#### ➤ Présentation de la situation de PLOUARZEL

- par rapport à un échantillon de communes littorales ;
- par rapport aux communes de la CCPI.

#### ➤ Fixation des taux de Fiscalité Directe locale pour 2015.

- Il est important de noter que, compte tenu des abattements importants dont bénéficient les habitants en résidence principale, le taux réel de la taxe d'habitation est de 16,46% (taux apparent voté en 2014 : 20,15%) à Plouarzel.
- Taux votés pour 2015 : Lors du débat d'orientation budgétaire, le principe d'augmenter d'1% (hors bases) les recettes issues de la taxe d'habitation et du foncier bâti avait été retenu. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'appliquer ces augmentations et fixe les taux de fiscalité directe locale applicables à l'exercice 2015 de la façon suivante : Taxe d'habitation : 20,35%                      Foncier bâti : 27,55%                      Foncier non bâti : 46,67% (inchangé)

#### ➤ Budget primitif 2015 du budget principal

Le Budget Primitif se résume ainsi :

##### Section de fonctionnement

Elle s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 3 624 700€, répartie ainsi :

##### Dépenses :

Chap. 011	Charges (eau, énergie, fournitures, téléphone, maintenance, entretien, documentation, affranchissement, cantine...)	883 400
Chap. 012	Charges de personnel (tous services confondus : salaires, charges, médecine du travail ...)	1 164 500
Chap. 014	Dégrèvements jeunes agriculteurs, reversement de la taxe de séjour à l'OMT	13 000
Chap. 65	Participations, subventions, contrat d'association, indemnités des élus, cotisations	505 150
Chap. 66	Charges financières (intérêts des emprunts)	263 100
Chap. 67	Charges exceptionnelles (recettes annulées, ...)	3 708
Chap. 022	Dépenses imprévues	36 642
Chap. 023	Prévision de virement en investissement	700 000
Chap 042	Opérations d'ordre entre sections (dotation aux amortissements)	55 200

##### Recettes :

Chap. 013	Remboursement sur rémunération du personnel (maladies, contrat aidé,...)	58 000
Chap. 70	Recettes des services (concessions, régies d'abonnement à la médiathèque, remboursement de frais à la commune...)	347 250

Chap. 73	Impôts et taxes	1 958 405
Chap. 74	Dotations et participations (de l'État, notamment)	1 002 206
Chap. 75	Loyers des immeubles et commerces	89 250
Chap. 77	Produits exceptionnels	1 000
Chap. 042	Opérations d'ordre entre sections (travaux en régie)	33 000
Chap. R002	Report d'excédent de fonctionnement	135 589

**Section d'investissement.** Monsieur le Maire fait le point sur les divers projets et travaux en cours. L'équilibre dépenses/recettes est atteint à la somme de 2 487 200 €, répartie comme suit :

<u>Dépenses :</u>		
Ch. 20	Achat de logiciels et études	30 000
Ch. 21	Achat de matériel, mobilier, outillage, plantations, acquisition de terrains... dont	211 000
	2111 Achat de terrain	100 000
Ch. 23	Travaux de bâtiment, de voirie et réseaux,... dont :	1 075 900
	231311 Création de jardin du souvenir et 2 caveaux	10 000
	231313 Grosses réparations de bâtiments	75 000
	231314 Réaménagement vestiaires, tribunes stade Louis Le Ru	650 000
	231317 Cantine travaux de mise aux normes	10 000
	231323 Travaux démolition hangar Pen	15 000
	231502 Liaison piétonne vers la ZAC	25 000
	231503 Aménagement du bourg	55 200
	231507 Grosses réparations voirie - diverses voies	150 000
	231509 Travaux sécurité voirie	40 000
	231589 Éclairage public et effacement réseaux	45 000
Ch. 13	Subvention d'investissement reversée à la SAFI	27 429
Ch. 16	Remboursement du capital des emprunts	496 880
ch. 040	Opérations d'ordre entre sections (travaux en régie)	33 000
Ch.001	Résultat reporté	612 991
<u>Recettes :</u>		
Ch. 13	Subventions de l'État, de la région, du département, de la communauté de communes, ...	319 800
Ch. 16	Emprunts et dette	607 000
Ch. 10	Dotations fonds divers et réserves	793 200
	Dont Article 1068 : part d'excédent de fonctionnement affectée à l'investissement	600 000
Ch. 27	Remboursement avance financière SPIC	5 000
Ch.024	Vente de terrains et immeubles.	7 000
Ch. 021	Prévision de virement de la section de fonctionnement	700 000
Ch 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	55 200

Soumis au vote de l'assemblée, ce budget primitif 2015, est voté à l'unanimité.

➤ **Budget primitif 2015 du budget annexe assainissement communal**

Le Budget Primitif du budget annexe assainissement communal peut se résumer ainsi :

**Section d'exploitation** : l'équilibre dépenses/recettes est réalisé à hauteur de 610 565 €

**Section d'investissement** : dépenses et recettes s'équilibrent à hauteur de 434 440 € :

Soumis au vote de l'assemblée, le budget primitif assainissement communal 2015 est adopté à l'unanimité.

➤ **Budget SPIC crèche « l'île aux enfants » : budget primitif 2015**

Le Budget Primitif SPIC Crèche « l'île aux enfants » se résume de la façon suivante :

En **section d'exploitation**, les dépenses et les recettes s'équilibrent à hauteur de 604 100 €. Pas de section d'investissement.

Soumis au vote de l'assemblée, le budget primitif du SPIC crèche l'île aux enfants 2015 est adopté à l'unanimité.

<b>AFFAIRES DIVERSES</b>
--------------------------

➤ **Cession gratuite à la commune de parcelles jouxtant la rue de Saint Laurent**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la cession gratuite à la commune d'une partie des parcelles situées en bordure de la route de Saint Laurent et cadastrées sous les références : ZI 290(b) pour 89m<sup>2</sup> et ZI 325(d) pour 5 m<sup>2</sup> et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

➤ **Réseaux : travaux à Lokournan Vian – programme 2015**

M. le Maire présente au Conseil Municipal les projets d'extension de l'éclairage public et effacement de ligne France Télécom à Lokournan Vian. Dans le cadre de la réalisation des travaux une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de PLOUARZEL. L'estimation des dépenses se monte à : 16 172,00 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte le projet de réalisation des travaux de mise en souterrain BT, EP et télécommunications pour le montant énoncé ci-dessus et autorise le maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique et ses éventuels avenants.

➤ **Réseaux : travaux à l'entrée du bourg de Plouarzel – programme 2015**

M. le Maire présente au Conseil Municipal les projets d'effacement des réseaux à l'entrée du bourg. Une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de PLOUARZEL. L'estimation des dépenses se monte à 15 366,33 € HT, dont financement de la commune : 8 030,83 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : accepte le projet de réalisation des travaux de mise en souterrain situés à l'entrée du bourg, accepte le plan de financement proposé par le Maire et l'autorise à signer la convention financière et ses éventuels avenants conclus avec le SDEF.

➤ **Réseaux : travaux rue des écoles – programme 2015**

M. le Maire présente au Conseil Municipal les projets d'effacement rue des écoles. Dans le cadre de la réalisation des travaux une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de PLOUARZEL. L'estimation des dépenses se monte à 100 924,32 € HT, dont financement de la commune : 28 771,96 €.

Le montant de la participation de la commune aux travaux de communication électroniques s'élève à 9 211,43 euros TTC pour les réseaux de télécommunications. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité : accepte le projet de réalisation des travaux de mise en souterrain BT, EP et télécommunications pour un montant de 100 924,32 euros hors taxes situé rue des écoles, accepte le plan de financement proposé par le Maire et autorise le maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique et ses éventuels avenants.